

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Benzène-1,2-diol pour synthèse

Date de révision: 18.07.2023

Code du produit: 25300

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Benzène-1,2-diol pour synthèse

Numéro d'Enregistrement 01-2119451167-40-XXXX
REACH:
N° CAS: 95-50-1
N° Index: 602-034-00-7
N° CE: 202-425-9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem GmbH
Rue: Stempelstraße 6
Lieu: D-47167 Duisburg
Téléphone: 0203/5194-0
E-mail: info@analytichem.de
Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit
E-mail: produktsicherheit@analytichem.de
Internet: www.analytichem.de
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit
Téléfax: 0203/5194-290
Téléphone: 0203/5194-107/117

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4; H332
Acute Tox. 4; H302
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Skin Sens. 1; H317
STOT SE 3; H335
Aquatic Acute 1; H400
Aquatic Chronic 1; H410

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Benzène-1,2-diol pour synthèse

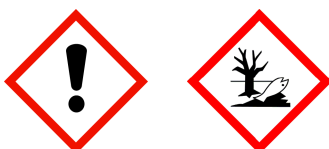
Date de révision: 18.07.2023

Code du produit: 25300

Page 2 de 13

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:



Mentions de danger

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P391 Recueillir le produit répandu.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Formule: C6H4Cl2
 Poids moléculaire: 147 g/mol

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
95-50-1	1,2-dichlorobenzène			100 %
	202-425-9	602-034-00-7	01-2119451167-40-	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H332 H302 H315 H319 H317 H335 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
95-50-1	202-425-9	1,2-dichlorobenzène	100 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg		

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Benzène-1,2-diol pour synthèse

Date de révision: 18.07.2023

Code du produit: 25300

Page 3 de 13

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Aucune donnée disponible

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Appeler un médecin en cas de malaise.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant

Toux

Dyspnée

Vertiges

État narcotique

Maux de tête

Réactions allergiques

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Administrer comme laxatif le sulfate de sodium (1 cuillère à soupe dans un verre d'eau).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Dioxyde de carbone (CO₂) Monoxyde de carbone

Chlorure d'hydrogène (HCl)

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Benzène-1,2-diol pour synthèse

Date de révision: 18.07.2023

Code du produit: 25300

Page 4 de 13

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Evacuer les personnes en lieu sûr.
Procédures d'urgence
Consulter un spécialiste
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.
Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Préventions des incendies et explosion

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Benzène-1,2-diol pour synthèse

Date de révision: 18.07.2023

Code du produit: 25300

Page 5 de 13

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal léger

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

température de stockage +5°C - +30°C

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
95-50-1	1,2-Dichlorobenzène	20	122		VME (8 h)	
		50	306		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
95-50-1	1,2-dichlorobenzène			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	4,2 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	21 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,2 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	5 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	3 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	3 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Benzène-1,2-diol pour synthèse

Date de révision: 18.07.2023

Code du produit: 25300

Page 6 de 13

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
95-50-1	1,2-dichlorobenzène	
Eau douce		0,004 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,177 mg/kg
Sédiment marin		0,018 mg/kg
Intoxication secondaire		5,56 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		4,7 mg/l
Sol		0,033 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Écran de protection du visage

Protection des mains

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation KCL 890 Vitoject®

Matériau approprié: FKM (caoutchouc fluoré) 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation KCL 898 Butoject®

Matériau approprié: Caoutchouc butyle 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 60 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Benzène-1,2-diol pour synthèse

Date de révision: 18.07.2023

Code du produit: 25300

Page 7 de 13

respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Danger d'explosion

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore / jaune clair
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	-17 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	180 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	2,2
Limite supérieure d'explosivité:	12
Point d'éclair:	66 °C
Température d'auto-inflammation:	640 °C
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	0,13 g/L
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur: (à 20 °C)	1,33 hPa
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité (à 20 °C):	1,31 g/cm ³
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide: Aucune donnée disponible

gaz: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Benzène-1,2-diol pour synthèse

Date de révision: 18.07.2023

Code du produit: 25300

Page 8 de 13

Épreuve de séparation du solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides:	Aucune donnée disponible
Point de sublimation:	Aucune donnée disponible
Point de ramollissement:	Aucune donnée disponible
Point d'écoulement:	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	1,23 mPa·s
Durée d'écoulement:	Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

En cas d'échauffement: Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent oxydant
Métaux alcalins
Métal alcalino terreux
Aluminium (Eau, Acides)

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Articles en caoutchouc
Aluminium
Matières plastiques

10.6. Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.
Nocif par inhalation.
irritations des muqueuses
Effet inhalatif: lésion des voies respiratoires.
résorption (oral)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Benzène-1,2-diol pour synthèse

Date de révision: 18.07.2023

Code du produit: 25300

Page 9 de 13

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
95-50-1	1,2-dichlorobenzène				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Publication (2001)	OECD Guideline 401
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Exerce un effet dégraissant sur la peau.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (1,2-dichlorobenzène)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (1,2-dichlorobenzène)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

Autres informations

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Organes concernés:

foie

reins

Information supplémentaire

Irritant

Toux

Dyspnée

Vertiges

État narcotique

Maux de tête

Réactions allergiques

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Benzène-1,2-diol pour synthèse

Date de révision: 18.07.2023

Code du produit: 25300

Page 10 de 13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
95-50-1	1,2-dichlorobenzène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1,61	96 h	Oncorhynchus mykiss	EPA 600/3-84-009, US EPA Environmental R other: EPA-660/3-75-00 9
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	2,2 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration Dossier other: US EPA
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,66	48 h	Ceriodaphnia dubia	REACH Registration Dossier other: US EPA
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,63	21 d	Daphnia magna	Wat Res, 23(4): 501-510 (1989) other: Provisional procedure extended to

12.2. Persistance et dégradabilité

0%; 28 d OECD / 301C

Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
95-50-1	1,2-dichlorobenzène	ca. 3,433

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
95-50-1	1,2-dichlorobenzène	150 - 230	Cyprinus carpio	REACH Registration D

12.4. Mobilité dans le sol

log Koc: 2,58

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Benzène-1,2-diol pour synthèse

Date de révision: 18.07.2023

Code du produit: 25300

Page 11 de 13

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1591
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	o-DICHLOROBENZÈNE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	6.1
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	6.1
Code de classement:	T1
Dispositions spéciales:	279
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	2
N° danger:	60
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1591
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	o-DICHLOROBENZÈNE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	6.1
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	6.1
Code de classement:	T1
Dispositions spéciales:	279 802
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1591
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ortho-DICHLOROBENZENE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	6.1
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	6.1
Dispositions spéciales:	279
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-A, S-A

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1591
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ortho-DICHLOROBENZENE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	6.1

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Benzène-1,2-diol pour synthèse

Date de révision: 18.07.2023

Code du produit: 25300

Page 12 de 13

14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	6.1
Dispositions spéciales:	A113
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	2 L
Passenger LQ:	Y642
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	655
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	663
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Oui
Matières dangereuses:	1,2-dichlorobenzene

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

E1 Danger pour l'environnement aquatique

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 12.

Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Irrit: Irritation oculaire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Benzène-1,2-diol pour synthèse

Date de révision: 18.07.2023

Code du produit: 25300

Page 13 de 13

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.